

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 005-2020</p> <p>Du : jeudi 27 février 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 8 présents : 8 votants : 8</p> <p>Date de la convocation : 20 février 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Mesdames Chantal Delamour, Isabelle Oger Adjointes au Maire,
Mesdames Malvina Boquet et Maria Marques Fernandes, Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire,

OBJET : Modification des statuts du SMDEGTVO

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la commande publique,

Vu, l'arrêté Préfectoral du 18 novembre 1994, complété et modifié, notamment par l'arrêté Préfectoral du 30 juin 1998, créant le syndicat départemental d'électricité du Val-d'Oise (Sdevo), dont les compétences ont été étendues à la distribution du gaz et aux télécommunications, et dont le nom a été modifié pour devenir le syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO),

Vu, le projet de statuts du syndicat modifié ci-annexé,

Considérant le souhait du Comité syndical du SMDEGTVO en date du 25 novembre 2019 de modifier les statuts du syndicat,

Considérant que le comité du syndicat départemental est composé de délégués élus par les assemblées délibératives des collectivités associées,

Considérant que la commune en sa qualité d'adhérente au syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO), est représentée au sein du comité, il convient d'approuver le projet de modification des statuts.

Considérant l'absence d'observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

Le Conseil Municipal

Approuve les statuts proposés :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
- La durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex
- Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,
 - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;
- Des recettes supplémentaires sont possibles ;
- Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.
- Les attributions du bureau du comité et le rôle du président sont définis conformément au code général des collectivités territoriales et il est précisé que les présidents et vice-présidents peuvent percevoir une indemnité subordonnée à l'exercice effectif de leur mandat.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 28 février 2020

Didier Dagonet
Le Maire

